

Mise à jour le 1^{er} août 2022

Nous vous prions de trouver ci-après les informations dont vous aurez besoin pour préparer et profiter au mieux de votre séjour. Ces informations nous proviennent de diverses sources (organes gouvernementaux, compagnies aériennes, offices du tourisme, réceptifs locaux...). Elles sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées sans préavis. A cet égard, nous vous invitons, tout particulièrement, à consulter le site web de la compagnie aérienne, dans les 48 heures qui précèdent votre départ, afin de disposer de l'information la plus juste, ainsi que les conditions d'accès à votre destination sur le site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination>

Le site des Aéroports de Paris peut également vous être utile dans vos démarches : <https://www.parisaeroport.fr/passagers/les-vols/coronavirus-information-voyageurs-depart-arrivee-paris>

Autres sites utiles :

- L'Institut Norvégien de Santé Publique (en anglais) : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/entry-quarantine-travel-covid19/>
- L'Ambassade de France en Norvège : <https://no.ambafrance.org/>
- L'Office de Tourisme Norvégien : https://www.visitnorway.fr/planifier-voyage-norvege/coronavirus-et-voyages-en-norvege/?_ga=2.237799688.960947476.1637325366-1517275551.1637235231

Avant votre départ :


- Le port du masque n'est plus obligatoire dans la plupart des espaces intérieurs. Conservez toutefois à disposition des masques chirurgicaux en nombre suffisant afin de parer à toute demande et privilégiez des petits contenants de gel hydroalcoolique.

Formalités à respecter pour l'entrée sur le territoire norvégien :

- Aucun protocole particulier.
- Seul l'accès au Svalbard reste conditionné à une obligation de dépistage avant l'arrivée (pour les voyageurs ne disposant pas de certificat Covid-19) et à l'arrivée (pour tous les voyageurs de 16 ans et plus).

A l'embarquement :

- Les compagnies aériennes peuvent faire signer une attestation sur l'honneur que vous n'avez pas la COVID et vous n'avez pas été cas contact. Nous vous recommandons de la préremplir en la téléchargeant sur le site de la compagnie aérienne.

- 
- En application des règles de l'aviation civile, les bagages cabines peuvent être refusés par les compagnies à l'exclusion d'un seul petit bagage à main qui devra impérativement être logé sous le siège. (Poids et tailles disponibles sur le site de la compagnie concernée).
 - Port du masque obligatoire à bord
 - Des mesures préventives ponctuelles et/ou locales concernant votre voyage peuvent être mises en place, à l'initiative de la compagnie.

A l'arrivée et sur place :

- Levée de la distanciation physique recommandée d'1 mètre
- L'obligation de porter un masque est supprimée.
- Seuls les adultes présentant des symptômes sont invités à se faire tester.
- L'obligation d'isolement est levée et remplacée par la recommandation pour tout adulte atteint de la COVID-19 de rester à la maison pendant 4 jours. Cette recommandation sera évaluée en permanence et devrait changer au cours des prochaines semaines.
- Les bars, restaurants, cafés, musées, commerces, centres commerciaux et salles de spectacles sont ouverts à des horaires définis.

Lors du séjour à l'hôtel :

Vous trouverez ci-après un aperçu général, non exhaustif, des différentes mesures mises en place par les hôteliers pour un accueil optimum de la clientèle :

- Masques obligatoires dans les parties communes à l'intérieur de l'hôtel (sauf assis au restaurant/bar ou bien à la piscine)
- Dans quelques rares établissements, la prise de température à l'arrivée est organisée.
- Règles renforcées pour le nettoyage des chambres et des parties communes.
- Les saunas, hammams, bains à remous ainsi que les piscines intérieures ne sont pas accessibles
- Les Spa, espaces bien-être et piscines extérieures sont opérationnels dans la plupart des hôtels.
- Les salles de gym sont généralement ouvertes avec des mesures spécifiques.
- Mesures de distanciation physique dans les restaurants et règles renforcées pour l'accès aux buffets. La formule du petit déjeuner peut être simplifiée selon les établissements.

Le retour en France :

A compter du 1er août 2022, le dispositif de contrôle sanitaire aux frontières françaises est levé.

- **Les voyageurs n'ont plus aucune formalité à accomplir pour le retour en France**, en métropole comme en Outre-mer, quel que soit le pays de provenance et le statut vaccinal.
- Il en va de même pour tous les déplacements entre la métropole et chacun des territoires ultramarins.



- Cette situation peut évoluer en cas d'apparition et de circulation d'un nouveau variant de la covid-19 susceptible de constituer une menace sanitaire grave ou, dans le cas des territoires d'Outre-mer, en cas de risque de saturation du système de santé, il reste donc impératif de consulter le site du Ministère de l'intérieur avant le retour sur le territoire français : <https://www.interieur.gouv.fr/covid-19/deplacements-internationaux>
- La vigilance reste de mise pour les transits, pouvant comporter des protocoles particuliers qu'il convient de continuer à respecter.

La suppression de ce dispositif ne se substitue pas au protocole du pays de destination cité plus haut, qui doit être respecté par tous les passagers sans exception d'âge.